

Compte-rendu des états généraux de la gestion de l'eau sur le bassin de la Creuse



4 juillet 2016
CPA de Lathus

LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES :

- ASSIE Pauline, SIAEP de la région de Boussac
- BAUDRY Camille, SMABGA
- BERTHELOT Vincent, EPTB Vienne
- BLAIZE Fabien, EPTB Vienne
- BLANCHARD Jean, SIAG
- BOUCAUT Quentin, SIVOM Boussac Châtelus Malvaleix
- BOURY Etienne, SMABGA
- BRETON Olivier, ADIV
- CAILLAUD Jean-Pascal, CPA de Lathus
- CARRE Alex, CIATE
- CAUCHY Louis, CC Creuse Grand Sud et CC Haut Pays Marchois
- CLAIR Jérôme, CPIE Lathus
- COCQUEREZ Sarah, ASTER de la Creuse
- COTE Jean-François, DDT de l'Indre
- COUDRIN Benoît, ASTER d'Indre-et-Loire
- DE SAINT-ALBIN Géraud, Région Centre-Val de Loire
- DE TRISTAN Jean, SIA du Bassin de l'Anglin
- DESLANDES Dimitri, Chambre d'Agriculture de l'Indre
- FAUCHEUX Benoît, Région Centre-Val de Loire
- FERANDON Anne, CA du Grand Guéret
- FERRAROLI Sandra, PNR Brenne
- GAGNEUX Claire, Agence de l'Eau Loire Bretagne
- GEORGET Aurélie, FDAAPPMA de la Creuse
- GOMBERT Annick, Région Centre-Val de Loire
- GUILLON Jacky, CIATE
- IRIBARNE Florent, ASTER de la Creuse
- JACQUELIN Hervé, ADIV
- JACQUET Alain, CC Brenne Val de Creuse
- JEAN Anne-Charlotte, EPTB Vienne
- KESTENS Tim, EDF Unité de Production Centre
- LABAYE Guy, Chambre d'Agriculture de la Creuse
- LEMESLE Julien, SIVOM Boussac Châtelus Malvaleix
- LIONNAIS Rémy, Agence de l'Eau Loire Bretagne
- LORIOT Stéphane, EPTB Vienne
- MAGNON Franck, SMPM
- MARTENOT Caroline, SCOT Brenne Marche
- MARTIN Mickaël, SIAG
- MAURETTE Marjolaine, SIAEP de la région de Boussac
- MAZEROLLES Alban, SIAMVB
- MEUNIER Céline, CPIE Pays Creusois et SIARCA

- MICHAUD Justine, SIVOM Boussac Châtelus Malvaleix
- MOURIOUX Elodie, SIASEBRE
- NICAUD Gérard, Région Centre-Val de Loire
- ORVAIN Jérôme, EPTB Vienne
- OSTERMEYER Roger, DDT de la Creuse
- POUZET Amandine, SIA du Bassin de l'Anglin
- PUYCHAFFRAY Ludivine, SIVOM Boussac Châtelus Malvaleix
- RASSINEUX Matthieu, SIAG
- RAYNARD Olivier, Agence de l'Eau Loire Bretagne
- SACHET Bertrand, Conseil Départemental de l'Indre
- SAUTRON Audrey, SMABGA
- SENEAL Angéline, LOGRAMI
- SIONNEAU Yohann, CC Touraine du Sud
- TEUMA Antoine, CC Creuse Grand Sud
- TOUCHARD Frédéric, BRGM
- VAUCLIN Vincent, ONEMA DIR4
- VERNEAU Bernard, CC Touraine du Sud
- VERNON Jean Emanuel, Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne

Soit au total 58 personnes présentes.

Introduction

M. Caillaud, ouvre la séance en remerciant les personnes participant à cette journée consacrée à la gestion de l'eau sur le bassin de la Creuse.

M. Orvain : « Président de l'EPTB Vienne et conseiller régional de la Région ALPC depuis quelques mois, c'est pour moi un grand plaisir de vous accueillir ici à Lathus Saint Rémy pour les états généraux consacrés à la gestion de l'eau du bassin de la Creuse.

Je souhaite remercier l'ensemble des participants à cette journée et les intervenants qui se succéderont ainsi que le CPA de Lathus pour la qualité de son accueil et la mise à disposition de ses locaux. Ce lieu qui nous offre un magnifique point de vue sur la Gartempe est particulièrement appropriée au sujet qui nous réunit aujourd'hui.

C'est probablement la 1^{ère} fois que des élus, des techniciens et des administratifs sont réunis au titre de leur appartenance au bassin de la Creuse pour échanger sur la gestion de l'eau. Il est vrai, qu'il est plus courant de s'identifier en fonction des départements ou d'autres périmètres administratifs auxquels chacun appartient. Pourtant le bassin de la Creuse qui constitue une réalité physique, géographique, est bien le point commun aux 240 000 habitants de ce territoire.

Nous le verrons au cours de la matinée, la Creuse et ses affluents, la Gartempe, la Petite Creuse, l'Anglin, la Claise et bien d'autres, sont le support de nombreuses activités et usages dans les domaines économiques tels que l'agriculture et l'industrie, ou récréatifs tels que la pêche ou les activités nautiques. Ainsi, l'eau constitue une richesse mais également un capital d'avenir.

C'est justement pour échanger sur la gestion actuelle de l'eau sur ce territoire mais surtout sur ses perspectives que l'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne a souhaité organiser ces états généraux.

Bien que l'EPTB Vienne intervienne depuis plusieurs années sur ce territoire, il me semble utile de présenter cet établissement et ses missions. Reconnu EPTB en 2008, ce syndicat mixte auquel adhèrent les Régions Centre - Val de Loire et Limousin – Aquitaine – Poitou-Charentes, les Départements de la Vienne, de la Charente et de l'Indre et Loire et les communautés d'agglomération de Poitiers et de Châtelleraut, est spécialisé dans la gestion de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Vienne depuis ses sources sur le plateau de Millevaches jusqu'à Candes Saint Martin. Il agit selon deux axes d'intervention :

- d'une part, en assurant le portage direct de dispositifs de gestion de l'eau tels que le SAGE Vienne, l'élaboration d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) ou encore des stratégies d'actions concernant la gestion des étangs ou des zones humides,
- d'autre part en proposant une assistance conseil auprès des porteurs de projets du territoire notamment dans le cadre des contrats territoriaux relatifs à la gestion des milieux aquatiques qui couvrent aujourd'hui 80 % du bassin de la Vienne.

Cette configuration et ces missions confèrent à l'EPTB une position privilégiée à la croisée entre la vision stratégique appliquée à l'ensemble du bassin de la Vienne et une approche opérationnelle au plus près du terrain et des préoccupations locales.

C'est en particulier suite à l'adhésion de la Région Centre Val de Loire et du Département de l'Indre et Loire fin 2014 et avec le soutien de l'agence de l'eau Loire Bretagne que l'établissement a souhaité engager une démarche visant à mieux comprendre les problématiques et l'organisation de la gestion de l'eau sur le territoire du bassin de la Creuse et identifier des pistes d'actions.

Mais, comme vous le savez, une telle démarche ne peut se concevoir isolément. C'est pourquoi, le choix a été fait d'associer le plus largement possible les acteurs locaux afin de recueillir leurs connaissances des enjeux liés à la ressource en eau, des projets, des freins rencontrés mais aussi des dynamiques en place. Nous sommes également convaincus que l'appropriation de la démarche par les acteurs locaux est capitale pour susciter des actions, le rôle de l'EPTB consistant en un rôle de facilitateur.

Aussi, un mode opératoire a-t-il été mis en place en 2015 consistant à rencontrer 43 organismes (services de l'Etat, collectivités, chambres consulaires, associations...) agissant plus ou moins directement dans le domaine de la gestion de l'eau. En complément de ces rencontres, un diagnostic a permis d'évaluer les sujets prégnants en matière de gestion de l'eau sur le territoire. Il permet également d'appréhender les thématiques relatives à la gestion de l'eau dans leur ensemble en tenant compte d'une réorganisation territoriale en construction. A ce sujet, compte tenu des modifications induites par la réforme territoriale et des échéances associées, l'EPTB a d'ores et déjà animé des séances d'information et d'échanges sur la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sur les sous bassins de la Gartempe, de la Creuse amont et de la Creuse aval à destination des acteurs locaux au cours des derniers mois.

Nous souhaitons aujourd'hui partager ces informations, poser les sujets qui nous paraissent prioritaires pour le territoire et qui méritent d'être abordés sans détours.

Nous vous invitons ainsi à mettre à profit cette journée pour rechercher ensemble les meilleures perspectives pour la gestion de l'eau du bassin de la Creuse. »

M. Faucheux représente la Région Centre-Val-de-Loire et excuse M. Bonneau, Président de la Région de ne pouvoir être présent. Il rappelle que, si la gestion de l'eau a été un sujet conflictuel par le passé, la situation s'est améliorée notamment grâce à la concertation dans le cadre du plan Loire. Il souhaite aujourd'hui une approche plus globale des thématiques liées à l'eau et précise que la région Centre est impliquée sur les questions environnementales via l'Agence Régionale de la Biodiversité.

M. Lorient présente par la suite le territoire du bassin de la Creuse et le mode opératoire utilisé pour réaliser le diagnostic. Des éléments de contextes géographiques, démographiques, socio-économiques sont développés :

En résumé, le bassin de la Creuse est un vaste territoire (9500 km²) du bassin de la Vienne (21000 km²). La densité de population y est très faible par rapport à la moyenne nationale et les zones agricoles recouvrent trois quart de sa surface.

Le secteur primaire représente 21 % du nombre d'établissements, le secteur secondaire 18 % et le secteur tertiaire 61 %. L'agriculture est dominée pour la moitié amont par l'activité d'élevage et pour la moitié aval par la céréaliculture et l'agriculture mixte (polycultures/polyélevages).

L'hydroélectricité et la création de produits cosmétiques à base d'eaux thermales sont cités comme exemples d'activités industrielles.

Les établissements de services (secteur tertiaire) sont majoritaires et nombreux sur le territoire : parmi ceux-ci, le Centre de Plein Air de Lathus (éducation à l'environnement) est pris en exemple. Les aspects historiques et culturels sont riches et variés sur le territoire : activité de filature et de tapisserie sur l'amont de la Creuse (Aubusson, Felletin), Vallée des Peintres de la Creuse et la Petite Creuse (tableaux de Claude Monet), ou encore les nombreux Châteaux qui ornent le paysage... Des territoires et sites remarquables sont présents sur l'ensemble du territoire : les deux Parc Naturels Régionaux (de Millevaches en Limousin et de la Brenne) en sont l'illustration. Les rivières sont aussi le support d'activités de loisirs : la pêche ou encore le canoë et kayak sont cités parmi celles-ci. Enfin, le patrimoine naturel est lui aussi riche et varié : la présence d'espèces animales et végétales de grande valeur patrimoniale et sensibles à la qualité des milieux en est la preuve.

M. Lorient détaille ensuite le mode opératoire appliqué pour diagnostiquer la gestion de l'eau sur le bassin de la Creuse : au cours du deuxième semestre 2015, l'EPTB a rencontré un large panel d'acteurs locaux (services de l'État, structures à compétence rivières, chambres consulaires, associations, usagers...) afin de recueillir leur perception et leur connaissance du territoire. Un travail de synthèse et de croisement avec des éléments factuels a ensuite pu avoir lieu pour permettre l'élaboration d'un diagnostic se voulant suffisamment complet, objectif et proche des problématiques réelles du territoire pour déterminer les atouts, les faiblesses, les sujets de réflexions et enfin les enjeux et objectifs de la gestion de l'eau sur le bassin.

Le diagnostic a ensuite été partagé au cours du 2ème trimestre 2016 via un comité technique puis lors de la présente réunion. Une fois, les remarques prises en compte le travail consistera, au cours du 2ème semestre 2016, à déterminer les actions qui seront ensuite déployer à partir de 2017.

Le mode opératoire choisi vise à organiser la gouvernance de l'eau, à accompagner les acteurs locaux et à impulser la mise en place de projets de territoire visant à une gestion intégrée de la ressource en eau.

Le diaporama est annexé au présent compte-rendu.

Restitution du diagnostic sur la gestion de l'eau du bassin de Creuse (présenté par Vincent Berthelot – EPTB Vienne)

Lors de l'explication de la méthode, il est précisé que l'EPTB a choisi d'aborder de manière globale le diagnostic en affinant l'analyse, si nécessaire, par sous-bassins. Il a été constaté que la plupart des thématiques se recoupaient d'un territoire à l'autre, ce qui a justifié ce choix. Il sera par la suite possible d'affiner ce travail à des échelles plus locales et de l'utiliser comme une base de travail.

Le diagnostic est ensuite présenté de la manière suivante :

- Retour sur les entretiens : rappel des éléments apportés par les structures rencontrées.
- Éléments de diagnostic : présentation des éléments factuels sous forme de cartes et graphiques issus des données disponibles.
- Enjeux et objectifs : ils sont issus du croisement entre les informations extraites de la perception des structures rencontrées et les éléments factuels mobilisés.

Même si toutes les thématiques sont liées et inter-dépendantes, il a été nécessaire de les aborder par grande catégorie afin d'être le plus complet possible. Ces catégories sont : la qualité, la quantité, les milieux et l'organisation du territoire.

Le diaporama est annexé au présent compte rendu.

Échanges :

M. Faucheux attire l'attention sur l'importance de prendre en compte la continuité écologique et d'étudier finement les impacts que pourraient avoir des projets de développement de la petite hydroélectricité , notamment sur la Creuse.

M. Martin considère que le lien entre les usages et le diagnostic n'est pas suffisant. Il relève aussi que la Gartempe est concernée par des projets de développement de l'hydroélectricité.

M. Berthelot rappelle que le principe du diagnostic est d'aborder les thématiques d'une manière globale pour servir de base pouvant être affinée selon les spécificités locales. En outre, les usages sont abordés dans ce diagnostic et ont été précédemment présenté par M.Loriot. Ils pourront ensuite être détaillés à une échelle plus locale.

M. Kestens demande si un écart a pu être observé entre les perceptions et le diagnostic basé sur des éléments factuels. Il s'interroge aussi sur la méthodologie à mettre en place pour envisager la suite.

M. Berthelot indique que des écarts ont été constatés, par exemple sur la question des transferts d'eau vers d'autres bassins versants qui a été très peu abordée, mais que des corrélations existent sur de nombreux autres points, par exemple sur le manque de données liées aux pollutions diffuses. En ce sens, le diagnostic constitue une base de travail et la prochaine étape consistera à mettre le focus sur les enjeux et les objectifs afin d'en extraire des actions répondant le plus efficacement possible aux problématiques du bassin.

M.Loriot ajoute que pour certains sujets suscitant des interrogations, des investigations complémentaires seront nécessaires (par exemple sur les thématiques quantitatives).

M. Raynard partage les éléments du diagnostic. Il attire l'attention sur certains points, notamment sur la difficulté à connaître les évolutions de l'occupation du sol et leurs impacts. La question des Matières Organiques Oxydables (indicateur de pollutions domestiques, paramètre nettement plus dégradé sur le BV Creuse que sur le BV Vienne) l'interpelle. Concernant la thématique quantité, les enjeux et interrogations soulevés vont s'exacerber avec le changement climatique. Il est donc important que ce travail soit poursuivi et mis en relation avec la réorganisation de la gouvernance de l'eau.

M.Loriot rappelle que de nombreuses actions liées à la gestion de l'eau existent sur le territoire même si un des enjeux actuel est de décloisonner le travail de ces acteurs en favorisant notamment une gestion plus intégrée des questions de l'eau.

M. Ostermeyer considère que pour aborder efficacement des sujets complexes tels que les pollutions diffuses, certaines dégradations morphologiques ou encore le rétablissement de la continuité écologique sur les cours d'eau classés au L214-17 du code de l'environnement, il est nécessaire que les acteurs travaillent ensemble et de manière coordonnée. Les conflits existant entre les réglementations sur l'archéologie, le développement de l'hydroélectricité et le rétablissement de la continuité constituent des difficultés pour l'aboutissement de projets. Un travail cohérent à l'échelle de bassins versants est indispensable.

M. Loriot ajoute que plus de 80 % du territoire est couvert par des Contrats de gestion des milieux qui ont pour la plupart des volets continuité. Une clé de la réussite est en effet une collaboration étroite des différents acteurs avec les services de l'État.

Présentation des modalités et des politiques de financements des actions liées à l'eau (présenté par Olivier Raynard, Agence de l'eau ; Géraud de Saint Albin, Région Centre-Val-de-Loire ; Florent Iribarne, Département de la Creuse)

Les diaporamas sont annexés au présent compte rendu.

M. Raynard présente les priorités d'intervention du 10ème programmes de l'Agence de l'Eau : répondre aux obligations de la Directive Cadre sur l'Eau et aux autres obligations européennes, nationales ou de bassins. 2 enjeux prioritaires ont été fixés par le comité de bassin : la qualité des eaux superficielles et souterraines, la qualité des milieux aquatiques. 6 autres enjeux répondent aux autres priorités nationales ou de bassin (gestion quantitative, adaptation au changement climatique, sécurité de la distribution et la qualité de l'eau de consommation, solidarité urbain-rural...). Les taux de subventions varient de 40 % à 80 % selon le type d'action. Des avances remboursables à hauteur de 40 % sont aussi possibles.

L'outil SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) permet une gestion concertée de l'eau en déclinant de manière plus locale les enjeux et orientations du SDAGE. Cet outil a un lien fort avec les contrats territoriaux, outils aujourd'hui privilégiés pour concrétiser les objectifs des SAGE et des SDAGE. Il précise que les aides sont généralement conditionnées au rattachement des opérations à un contrat territorial.

Une accompagnement financier pour des études de structuration ou d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de la GeMAPI est aussi possible à hauteur de 80 %.

M. De Saint Albin présente à son tour l'implication de la Région Centre-Val de Loire dans le financement d'actions liées à l'eau. Le financement d'actions est une volonté forte de la Région qui n'a pas de compétence particulière liée à l'eau. Le pôle DREAM est un exemple de l'implication de la région dans un sujet de recherche lié à l'eau : il s'agit d'un pôle de compétitivité pour mettre en place un suivi de la qualité en temps réel. La Région a conventionné avec l'Agence de l'Eau dans le cadre de projets Etat-Région pour la période 2015-2020.

Aujourd'hui, 71 postes de Techniciens de rivières sont financés sur la durée des contrats (contre 3 en 2006) et une cellule régionale de coordination et d'animation des contrats permet leur suivi.

Enfin, la Région souhaite que les contrats soit de plus en plus multithématiques.

M. Iribarne détaille l'implication du Département de la Creuse dans la gestion des milieux aquatiques qui a mis en place une cellule ASTER en 2006. Ce projet émane d'une volonté forte du Département d'améliorer la gestion des milieux aquatiques et se traduit par la mise en œuvre du Schéma Départemental de la Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques. Ainsi, la cellule ASTER anime un réseau de techniciens de rivières, suit l'état des cours d'eau via des paramètres de qualité, et suit l'action des différents acteurs. Dans ce cadre, un outil de suivi et d'aide à la décision pour les techniciens a été développé par l'ASTER (sous forme d'outil SIG).

Le Département porte aussi le label Rivières Sauvages sur la Gioune et le Pic (qui font partie des 6 premières rivières labellisées en France).

Les efforts de l'ASTER se sont concentrés sur le renforcement de la gouvernance et sur l'enjeu morphologie (70 % des masses d'eau dégradées selon ce critère).

Afin d'agir comme un effet levier, le département a financé à hauteur de 10 % en complément de l'Agence de l'eau et de la région Limousin, les études, travaux ou encore l'animation pour les actions répondant aux SDGMA 2010-2014.

Un nouveau SDGMA reprenant les enjeux du précédent sera opérationnel entre 2017 et 2021. La continuité écologique et la gestion forestière y seront très certainement mis en avant.

M.Faucheux demande des précisions quant aux montants que représentent les 10 % de subventions.

M. Iribarne lui répond que les 10 % d'aide sur la part « investissement » représentent 70 à 80000 € par an et que les 10 % d'aide sur la part fonctionnement représentent 10000€ par an.

M. De Saint Albin souhaiterait savoir si la totalité de la politique de l'eau est financée par la taxe d'aménagement.

M. Iribarne n'ayant pas les éléments de réponse lors de la réunion, il précise par la suite que les aménagements et la gestion des Espaces Naturels Sensibles, la gestion des sites spécifiques (Natura 2000 notamment) et le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) sont les domaines essentiellement concernés par la taxe d'aménagement.

PAUSE DÉJEUNER

ATELIERS : Quantité/Qualité, Milieux, Gouvernance et organisation du Territoire

Trois ateliers ont été organisés simultanément. Les participants s'étant inscrits au préalable, entre 15 et 20 personnes étaient présentes pour chacun d'eux. Après une heure d'échanges, une restitution a été effectuée à tous les participants par les animateurs. Nous tenons à remercier Mme.Gombert (Région Centre-Val de Loire), M. Guillon et M. Carré (Communauté de Communes Creuse Thaurion Gartempe) ainsi que M.Verneau et M.Sionneau (Communauté de Communes de Touraine du Sud) d'avoir accepté de présider et d'animer les ateliers aux côtés de l'EPTB.

ATELIER 1 : Quantité/Qualité

Président : M.Verneau (vice-président de la Communauté de communes de Touraine du Sud)

Il est initialement constaté que les sujets liés à la qualité et à la quantité sont généralement peu pris en compte par les structures à compétence rivières qui se concentrent essentiellement sur la gestion des milieux. Il serait donc intéressant d'intégrer ces sujets dans des outils multithématiques.

La dégradation du paramètre MOOX, utilisé généralement comme un indicateur de l'impact de l'assainissement, interroge les participants qui concluent qu'une étude multifactorielle fine s'impose : une amélioration de la connaissance pourrait ainsi contribuer à lancer des actions adaptées. Cette problématique est peu perçue à ce jour.

Un besoin de connaissance est aussi identifié concernant l'eutrophisation des retenues d'eau. Les actions curatives ont très souvent un coût prohibitif pour les gestionnaires qui doivent se résoudre à interdire certains usages, notamment la baignade. La gestion préventive à des échelles de gestion adaptée (par bassin versant) serait intéressante à développer.

A propos des pollutions diffuses, le manque de données constaté dans le diagnostic est confirmé par les participants. La Communauté de Communes Touraine du Sud précise qu'elle est actuellement dans une phase de pré-diagnostic qui devrait aboutir sur des actions dans le prochain contrat territorial. Dans ce cadre, la collectivité essaye de s'entourer d'experts (agronomes) afin d'aborder efficacement le sujet.

Concernant les aspects quantitatifs rarement abordés dans les différents programmes d'actions du territoire, certaines idées ont émané de l'atelier : dans un but de diversification des prélèvements d'eau brutes, une étude des potentialités des eaux souterraines pourrait être pertinente. Un travail sur des économies d'eau à grande échelle est aussi évoqué. Certains participants remarquent qu'il est, au regard du manque de connaissances sur le sujet, difficile de connaître les éventuels impacts des prélèvements d'eau : les étudier est donc indispensable. Cependant, des leviers existent pour assurer la pratique de certains usages : l'exemple de conventions entre irrigants et EDF est cité. Enfin, la nécessité d'harmoniser la gestion des prélèvements entre les départements a été soulevée. Une vision de bassin s'impose pour traiter ces sujets de manière cohérente.

M. Faucheux attire l'attention sur le fait qu'il lui paraît important de privilégier une amélioration de la qualité des eaux de surface plutôt que la recherche d'eau souterraine.

M. Berthelot confirme cette idée et précise que l'amélioration de la connaissance sur la disponibilité des eaux souterraines ne doit pas conduire à une baisse des efforts sur l'amélioration de la qualité des eaux de surface. Dans un but de réduction de la pression sur le milieu, elle donne néanmoins la possibilité de diversifier les sources de prélèvements qui se font aujourd'hui majoritairement en surface.

Mme. Gombert souhaite que la qualité d'eau soit abordée plus systématiquement sur le territoire, et notamment que des sujets tels que les perturbateurs endocriniens, qui ne sont aujourd'hui pas traités dans les stations de traitement des eaux, soient pris en compte.

ATELIER 2 : Milieux

Président : M. Guillon (Président de la Communauté de Communes Creuse Thaurion Gartempe)

Il est tout d'abord rappelé que l'état de dégradation de certains milieux est le fruit de 150 années de pratiques humaines. Il est donc ambitieux mais nécessaire de se fixer pour objectif d'y remédier rapidement.

L'outil « Contrat Territorial » est largement développé sur le territoire : il favorise de travail partenarial dans le cadre de comités de pilotage mais il n'est pas toujours suffisant. Pour certaines thématiques complexes, comme la continuité écologique, une amélioration du dialogue territoriale est encore nécessaire. La concertation avec d'autres usagers, notamment dans le domaine économique est un enjeu (bois-énergie, hydroélectricité...) : par conséquent, il est nécessaire de prendre de la hauteur sur ces problématiques complexes à l'échelle de bassins versants. Ainsi, l'outil SAGE peut être un outil adéquat avec notamment la création d'une Commission Locale de l'Eau pour définir une stratégie et une planification des actions. Par ailleurs, sa portée juridique peut apporter des réponses à des problématiques où la réglementation n'est pas suffisante (protection de la ripisylve contre les coupes à blanc).

Sur l'aspect programmation et opérationnel, l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) qui s'appuierait sur les structures existantes permettrait d'améliorer la cohérence des actions à l'échelle de sous-bassins versants.

Enfin, le manque de communication a été abordé. Cet aspect est souvent négligé par manque de temps ou de compétences mais est très important. La pédagogie par l'exemple (visite terrain des réalisations) est à renforcer et d'un point de vue plus général, il serait souhaitable de l'élargir à l'intérêt des travaux pour le cadre de vie. Cet effort de communication devrait par ailleurs favoriser un décloisonnement des différentes thématiques liées à l'eau.

ATELIER 3 : Gouvernance et Organisation du territoire

Présidente : Mme. Gombert (Conseillère Régionale du Centre-Val de Loire)

Le débat s'initie sur la notion d'échelle appropriée pour mettre en œuvre la compétence GeMAPI. Le bassin hydrographique correspond certes à une réalité physique incontournable mais une organisation de proximité est également requise pour mener à bien les actions en faveur de la gestion des milieux aquatiques. Dès lors, différents cas de figures peuvent être envisagés en tenant compte de l'existant. Par exemple, sur la Gartempe aval, bien qu'imparfaite sur un plan hydrographique, l'organisation actuelle qui a fait ses preuves pourrait être pérennisée en renforçant la coordination des opérateurs par une structure telle que l'EPTB Vienne. En revanche, sur le bassin de la Petite Creuse, il serait plus approprié de repenser l'organisation actuelle en privilégiant une approche de bassin versant. Les différentes approches envisageables doivent alimenter la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales liées à l'Eau (SOCLE).

Au-delà de ce périmètre, l'implication des élus et l'osmose élus/animateur sont soulignées comme étant des facteurs déterminants pour une mise en place efficace des contrats territoriaux.

L'aide apportée par des organismes tels que l'EPTB Vienne et son rôle d'interface et de médiation sont également mis en avant. Cet accompagnement peut également s'appuyer sur la Commission

Départementale de Coopération Intercommunale (CDCl) comme en Indre qui a mis en place une groupe de travail sur les questions relatives à l'eau.

La situation du bassin de la Benaize est ensuite exposée. Ce bassin est situé à cheval sur quatre départements. Le SMABGA relate la difficulté à associer les communes situées hors du département de la Haute-Vienne au programme de gestion des milieux aquatiques et les disparités de politiques portées par les départements. La problématique des communes hors département devrait néanmoins s'améliorer avec la mise en œuvre de la GeMAPI par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ou les syndicats mixtes.

Le Syndicat de l'Anglin évoque sa difficulté à disposer d'un positionnement clair des EPCI à fiscalité propre du territoire sur la mise en œuvre de la GeMAPI.

Le PNR de la Brenne rappelle son rôle dans l'élaboration du contrat territorial Creuse. Concernant l'identification des porteurs de projets en phase exécution, les positionnements s'établiront au moment du calage du programme d'actions.

De très nombreuses structures intercommunales ou départementales existent pour la gestion de l'AEP et de l'assainissement. Cette structuration étant en cours de remaniement avec l'application de la loi NOTRe, la possibilité d'une prise de compétence globale (AEP, Assainissement, GeMAPI) a été discutée.

La question ne se pose pas pour le département de la Vienne en raison de la présence d'Eau de Vienne (Syndicat départemental) qui agit en matière d'assainissement et d'AEP sur la majorité du département. La communauté de communes Creuse Grand Sud a fait part de ses réflexions en faveur d'une approche intégrée qui permettrait d'aborder l'ensemble des domaines relevant de la gestion de l'eau à l'échelle d'un EPCI.

Enfin, la complémentarité entre le SAGE et les contrats territoriaux a été soulignée. Toutefois, ces deux démarches, stratégiques et opérationnelles, sont exigeantes en moyens à mobiliser. Aussi, peut-on envisager de mener les deux projets de front où faut-il fixer des priorités ?

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne insiste sur la nécessité de ne pas perdre trop de temps pour engager une démarche SAGE qui se construit sur plusieurs années. Dans un environnement en mutation du fait notamment de l'évolution climatique, il est impératif de préparer l'avenir dès à présent pour mieux anticiper la gestion de l'eau.

Conclusion

M. Orvain remercie le CPA de Lathus pour son accueil, ainsi que les participants et les intervenants pour leur implication dans cette journée de travail.

Un travail d'approfondissement des propositions, de mise en cohérence et de mise en perspective avec les moyens nécessaires reste à engager.

Il ressort dès à présent des échanges, différents besoins pouvant aiguiller les pistes de travail :

1/ renforcer les connaissances : un manque de données est identifié pour évaluer certains paramètres tels que les pesticides ou les radionucléides. Des questions de fond sont également posées sur la disponibilité de la ressource et sa répartition entre les usages ou encore sur l'incidence de l'eutrophisation des plans d'eau sur l'activité économique (notamment tourisme).

2/ conforter ou organiser la mise en œuvre des actions en faveur de la restauration des milieux aquatiques: plus de 50% des cours d'eau sont dégradés sur le plan physique. La restauration hydromorphologique des cours d'eau est un objectif prioritaire pour atteindre le bon état écologique de ces masses d'eau. La couverture à 85% du territoire par des contrats territoriaux apparaît être une réponse adaptée. Cependant, l'organisation de la mise en œuvre de ces contrats territoriaux reste dans certains cas à approfondir en lien avec la nouvelle compétence GEMAPI. Dans la poursuite de l'initiative de l'EPTB, un accompagnement des collectivités sera probablement à envisager pour favoriser la mise en place de cette compétence.

A noter également qu'au regard des autres enjeux présentés au cours de la journée, l'élargissement du champ d'intervention des contrats territoriaux à d'autres thématiques telles que la réduction des pollutions diffuses apparaît également nécessaire.

3/ renforcer la gouvernance : Une gestion efficace de l'eau ne peut être cloisonnée. Il apparaît impératif de disposer d'une vision globale des différentes composantes de la gestion de l'eau (milieux, pollution, partage de la ressource, distribution d'eau ...). Aussi, il semblerait judicieux de créer une instance de dialogue dans le domaine de l'eau dont le rôle serait de débattre sur les sujets liés à l'eau et d'engager la réflexion sur la mise en place d'une démarche SAGE.

Dans la suite de la démarche, l'EPTB étudiera à son niveau, la contribution qu'il serait en mesure d'apporter au territoire. Toujours dans une logique de travail collaboratif, sa feuille de route vous sera communiquée et présentée au second semestre. Dans l'attente, toutes les suggestions ou contributions complémentaires pourront alimenter la réflexion.

L'ensemble des annexes (documents de présentation) sont disponibles en téléchargement sur le site internet de l'EPTB Vienne via le lien suivant :

<http://www.eptb-vienne.fr/Etats-generaux-Creuse.html>

Photos de la journée





18 rue Soyouz
Parc ESTER Technopôle
87068 LIMOGES
Tél : 05 55 06 39 42

www.eptb-vienne.fr